

# LE 25 JANVIER, TOUT AUGMENTE... SAUF VOTRE POUVOIR D'ACHAT !

**Implication, charge de travail, niveau de responsabilité, temps de travail... Tout augmente alors que le pouvoir d'achat, lui, diminue d'années en années.**

## Mesures salariales 2022 : des propositions très en dessous du niveau de l'inflation.

En fin d'année 2021, les négociations salariales dans nos branches professionnelles puis dans les entreprises ont bien mal débuté. Et ce constat est le même dans toutes les entreprises du secteur de l'énergie : les augmentations proposées (mesures générales et mesures individuelles) sont inférieures à l'inflation. Ce schéma est maintenant bien connu : la branche des IEG octroie des augmentations du Salaire National de Base (SNB) ridicules et renvoie vers les négociations d'entreprises. Cette année, elles se félicitent d'un taux d'avancement supérieur aux années précédentes. Pourtant il ne couvre pas l'augmentation des prix à la consommation.

En effet, selon les chiffres publiés par l'INSEE en janvier, **l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2,8% sur un an**. Et l'inflation prévue jusqu'à la fin du premier semestre 2022 est supérieure à 2,5 %, en faisant l'hypothèse d'une stabilité des prix de l'énergie et des cours des matières premières et une hausse des prix des biens manufacturés et de l'alimentation. Même si les employeurs tentent de nuancer ces chiffres, la réalité est là ! Chacun en constate les effets nocifs dans sa vie quotidienne et c'est d'autant plus marqué avec le surcoût des repas du midi à notre charge, induit par la mise en œuvre du télétravail.

Par conséquent, les avancements distribués cette année ne compenseront pas la perte du pouvoir d'achat.

## Seule l'augmentation du Salaire National de Base garantit le maintien du pouvoir d'achat pour tous les salarié-e-s.

Depuis 2017, le SNB a évolué de seulement 1,2% en cumulé pour une inflation de 7,2% sur la même période. La conséquence de ce décrochage pour les salarié-e-s qui n'ont pas eu la « chance » d'avoir une augmentation individuelle (avancement au choix ou reclassement) est **une perte significative de leur pouvoir d'achat**. L'augmentation du Salaire National de Base à hauteur de l'inflation est la seule garantie de le maintenir. Les mesures individuelles négociées dans les entreprises doivent permettre de reconnaître le travail et le professionnalisme et non de maintenir le niveau de vie !

L'augmentation du SNB doit permettre de compenser l'inflation



**Ingénieurs, Cadres, Techniciens**  
**Impliqués, Concernés, Tous engagés**



**L'investissement des salarié-e-s mérite bien mieux qu'une perte de pouvoir d'achat**



## Autre attaque : les négociations classification / rémunération !

Non contents de refuser des hausses du SNB à la hauteur de l'inflation, les employeurs veulent aussi « réformer » notre système de rémunération en réduisant :

- ▶ la valeur des avancements au choix à peu de chagrin (soit 1% d'augmentation à la place des 2,3% en moyenne aujourd'hui),
- ▶ les repères de classification, rendant ainsi les reclassements rarissimes, ce qui renforcerait la logique de nivellement vers le bas des classifications d'emplois par rapport aux responsabilités exercées.

**Dans cette difficile période de crise, si les résultats sont bons, c'est bien grâce à l'engagement des salarié-e-s et aux qualifications acquises.**

## Une meilleure répartition de la valeur ajoutée au profit des salarié-e-s.

Telle est la revendication tout à fait réaliste portée par l'Ufict-CGT. Rappelons qu'en 2020, année de crise sanitaire, les dividendes distribués sur le résultat se sont élevés à 1,3 milliards d'euros pour Engie et à 0,7 milliards pour EDF. Et pourtant, malgré l'investissement des salarié-e-s toujours plus important, les employeurs continuent de faire le choix de contraindre davantage la masse salariale et d'individualiser à outrance la rémunération, en augmentant la part variable aléatoire, attribuée sur des critères subjectifs

**Même si le gouvernement essaie sans relâche de mettre à mal le service public en faveur de la finance et au détriment des usagers et des salarié-e-s, nos aspirations en matière salariale restent légitimes.**

**A partir du 25 janvier, à l'appel de la CGT, réaffirmons notre volonté d'être reconnus et rémunérés à la hauteur de notre travail, de notre implication et de nos responsabilités !**



[ufictfnme.fr](http://ufictfnme.fr)



[facebook.com/UfictCgtFnme/](https://facebook.com/UfictCgtFnme/)



**UFICT**  
mines-énergie

Un espace de confiance pour agir